

Questions au Feuilleton

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 2009 et 2076.

[Texte]

L'UTILISATION DES AVIONS DU MDN PAR LES MINISTRES

Question n° 2009—**M. Cossitt:**

1. Le Premier ministre ou les ministres doivent-ils soumettre une demande pour utiliser un avion du ministère de la Défense nationale et a) le cas échéant, (i) à qui (ii) qui prend la décision (iii) l'auteur de la demande doit-il en préciser la raison, b) sinon, comment doivent-ils procéder?

2. L'usage de ces avions est-il réservé exclusivement aux affaires importantes de l'État et, sinon, pourquoi?

Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): 1. Voir la réponse à la question 169, page 3419 des débats du 7 octobre 1980.

2. Oui.

LES DONNÉES À LA COURONNE—LES DOSSIERS DE 1973

Question n° 2076—**M. Cossitt:**

Au sujet de la réponse à la question n° 1707 selon laquelle, notamment, des dons à la Couronne en 1974-1975 s'élevaient à \$29,454 a) pourquoi n'existe-t-il pas de dossiers pour 1973, b) que sont-ils devenus, c) ont-ils été détruits et, le cas échéant, sur les ordres de qui?

L'hon J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): a) et b) A la suite du déménagement du ministère d'Ottawa à Hull, certains documents détaillés de soutien couvrant la période 1974-1975 furent perdus et/ou mal placés. Une recherche fut entreprise dans les dossiers présentement entreposés aux «Archives» mais sans succès.

c) Voir a) et b).

d) Sans objet.

* * *

[Français]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, si la question n° 175 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. La Chambre désire-t-elle que la question n° 175 soit réputée transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[Texte]

LES INSTALLATIONS ET LE MATÉRIEL AUDIO-VISUELS DANS LES MINISTÈRES

Question n° 175—**M. Friesen:**

1. Quels ministères disposent a) de l'équipement d'enregistrement sonore, b) de projecteurs de films, diapositives et bandes pour projections fixes et de rétroprojecteurs, c) des studios d'enregistrement et, dans chaque cas (i) de combien (ii) à combien l'équipement est-il évalué?

2. Combien l'entretien de cet équipement a-t-il coûté en a) 1977, b) 1978 (i) au sein de la Fonction publique (ii) à l'extérieur?

3. Existe-t-il, à la Fonction publique, un service central d'entretien et de réparation de l'équipement d'enregistrement sonore, d'enregistrement magnétique, de montage et de tout autre équipement d'audio-visuel?

4. a) Combien de magnétophones chaque ministère a-t-il acheté en (i) 1976 (ii) 1977 (iii) 1978 (iv) 1979, et combien leur en resterait-il en novembre 1979, b) à combien se sont élevés ces achats, chaque année, c) combien d'appareils ont été perdus à la suite (i) de dommages (ii) d'autres raisons et à combien les pertes sont-elles évaluées?

5. a) Chaque ministère a-t-il un système de contrôle de l'équipement, b) s'agit-il d'un système exigeant la signature de l'utilisateur et le numéro de série de l'appareil utilisé et, sinon, en quoi consiste-t-il?

6. Combien de fois par année effectue-t-on la vérification de ces appareils?

(Le document est déposé.)

[Français]

M. Collenette: Je demande, madame le Président, que les autres questions soient reportées?

Mme le Président: Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA CONSTITUTION

LE PROJET DE RÉSOLUTION CONCERNANT LA LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1981

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Chrétien, appuyé par M. Roberts, concernant une Adresse à Sa Majesté la Reine relativement à la Constitution du Canada.

Et sur l'amendement de M. Epp, appuyé par M. Baker (Nepean-Carleton): Qu'on modifie la motion à l'annexe B de la résolution proposée en supprimant l'article 46 et en apportant à l'annexe toutes les modifications qui découlent de cette suppression.

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, hier soir juste avant la fin de la séance, je tentais d'exposer les grandes lignes de ce que je dois dire au nom du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest au sujet de l'amendement constitutionnel proposé. Nous sommes en présence d'une part de la politique gouvernementale énoncée par le premier ministre (M. Trudeau) qui a déclaré publiquement que de son vivant le Yukon ne deviendrait pas une province. Nous avons d'autre part, la politique énoncée publiquement par mon parti qui estime que le Yukon devrait devenir une province et qu'il obtiendrait ce titre quand la population du Yukon en ferait la demande.

En vertu de la constitution actuellement en vigueur, aucune disposition de l'Acte d'Amérique du Nord britannique ne prévoit l'inclusion dans l'état fédéral de nouveaux territoires auxquels seraient conférés le titre de province précisément de la même façon que le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique ont été admis dans la Confédération.